



HUMAN  
RIGHTS  
WATCH

## « Nous sommes des civils ! »

Meurtres, violences sexuelles et enlèvements commis par le M23 et les forces rwandaises à Uvira, en République démocratique du Congo



## **« Nous sommes des civils ! »**

**Meurtres, violences sexuelles et enlèvements commis par le  
M23 et les forces rwandaises à Uvira, en République  
démocratique du Congo**

Droit d'auteur © 2026 Human Rights Watch

Tous droits réservés.

Imprimé aux États-Unis d'Amérique

ISBN : 979-8-88708-287-5

Conception de la couverture : Ivana Vasic

Human Rights Watch défend les droits humains à travers le monde. Nous menons des enquêtes rigoureuses sur les violations des droits humains, exposons les faits au grand jour et faisons pression sur les détenteurs du pouvoir afin qu'ils respectent ces droits et s'assurent que justice soit rendue. Human Rights Watch est une organisation internationale indépendante qui œuvre dans le cadre d'un mouvement dynamique pour défendre la dignité humaine et faire avancer la cause des droits humains pour toutes et tous.

Human Rights Watch travaille à l'échelle internationale, avec des équipes présentes dans plus de 40 pays et des bureaux à Amman, Amsterdam, Berlin, Beyrouth, Bruxelles, Chicago, Copenhague, Genève, Johannesburg, Kinshasa, Londres, Los Angeles, Miami, Nairobi, New York, Paris, San Francisco, Sao Paulo, Silicon Valley, Stockholm, Sydney, Tokyo, Toronto, Washington et Zurich.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet :

<http://www.hrw.org/fr>

## « Nous sommes des civils ! »

### Meurtres, violences sexuelles et enlèvements commis par le M23 et les forces rwandaises à Uvira, en République démocratique du Congo

<b>Résumé</b> .....	<b>1</b>
<b>Recommandations</b> .....	<b>5</b>
Au gouvernement du Rwanda : .....	5
Au M23 et aux forces militaires rwandaises : .....	5
Au gouvernement de la République démocratique du Congo :.....	5
À l’Union africaine :.....	6
Aux autres gouvernements : .....	7
Au Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale :.....	7
<b>Méthodologie</b> .....	<b>8</b>
<b>Contexte</b> .....	<b>10</b>
<b>Abus commis pendant l’occupation d’Uvira</b> .....	<b>13</b>
Cadre légal.....	14
Meurtres illégaux .....	16
Exécutions sommaires .....	18
Viols et autres violences sexuelles .....	22
Disparitions forcées .....	24
<b>Remerciements</b> .....	<b>26</b>

## Résumé

Le groupe armé M23 et les Forces rwandaises de défense (*Rwanda Defence Force*, RDF) ont commis de nombreuses violations graves du droit international humanitaire, dont beaucoup constituent des crimes de guerre, lors de leur prise et occupation de la ville d'Uvira dans la province du Sud-Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo, entre le 10 décembre 2025 et le 17 janvier 2026. Uvira est tombée aux mains du M23 et des forces rwandaises quelques jours seulement après la signature de l'accord de paix négocié par les États-Unis entre le Rwanda et la RD Congo ; l'accord aurait été un catalyseur du retrait soudain de ces forces un mois plus tard.

Les conclusions de Human Rights Watch s'appuient sur les premières recherches menées sur le terrain à Uvira depuis le départ du M23. Human Rights Watch a mené des entretiens en personne et à distance avec plus de 120 survivants et témoins d'abus, proches de victimes et sources diverses à propos des meurtres illégaux, des exécutions sommaires, des viols et autres violences sexuelles, des enlèvements et du recrutement forcé de civils pendant l'occupation.

Le 10 décembre 2025, le M23 et les forces rwandaises sont entrés dans Uvira après plusieurs jours de combats dans le Sud-Kivu qui ont provoqué le déplacement de dizaines de milliers de personnes. Des témoins ont déclaré que les hostilités dans la ville avaient en grande partie cessé quand ces forces ont pris le contrôle, indiquant que bon nombre des civils tués auraient perdu la vie après la fin de la bataille. L'armée congolaise et ses milices alliées semblent avoir principalement fui Uvira avant l'arrivée du M23 et des forces rwandaises.

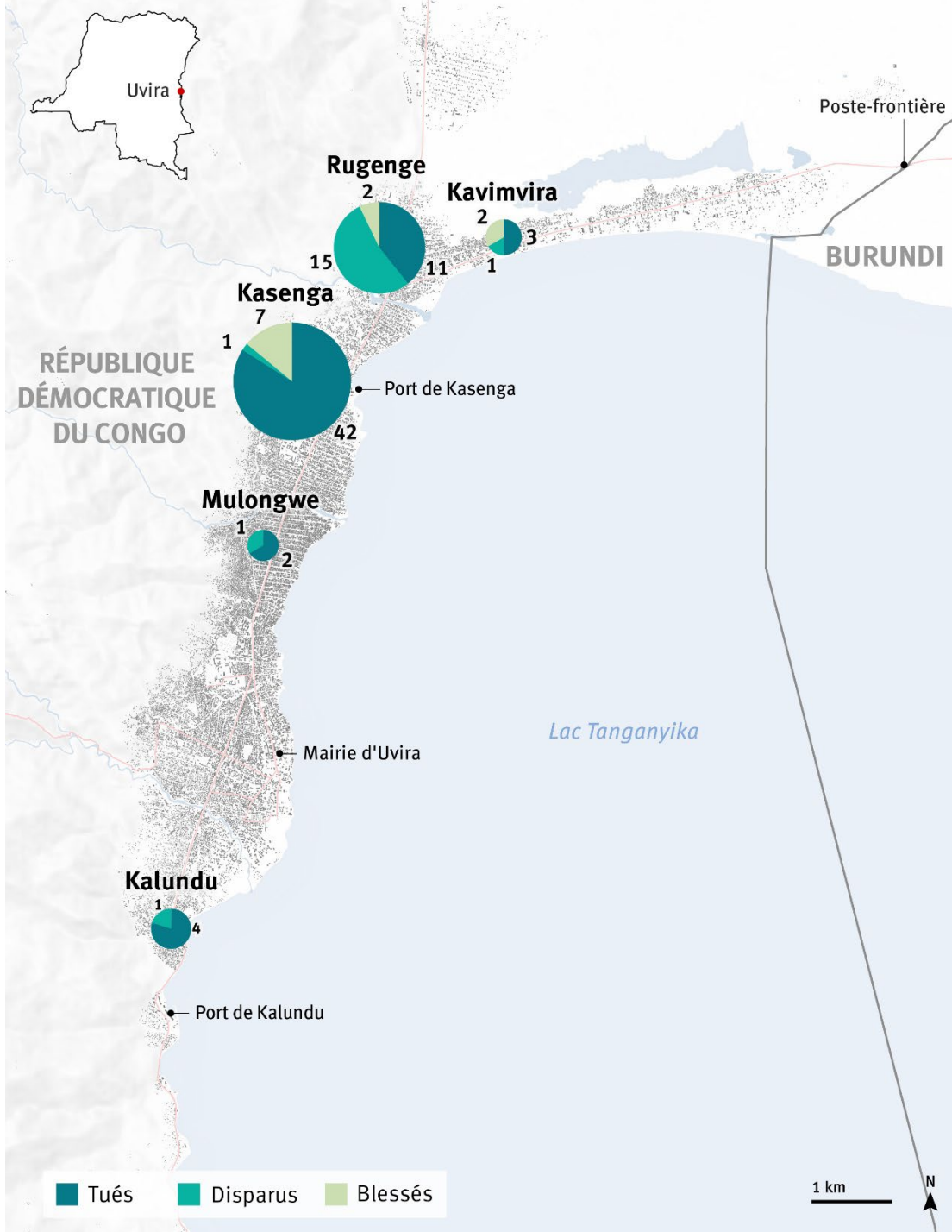
En pénétrant dans des quartiers de la ville, le M23 et les forces rwandaises ont tiré sur des civils – hommes et garçons – dans les rues ou à l'intérieur des maisons, souvent après les avoir accusés d'appartenir à des milices pro-gouvernementales locales connues sous le nom de Wazalendo (mot qui signifie « *patriotes* » en kiswahili). Dans plusieurs incidents sur lesquels Human Rights Watch a enquêté, des combattants du M23 et des soldats rwandais ont procédé à des exécutions sommaires lors de fouilles de maison en maison ou après avoir enlevé des personnes à leur domicile. Bon nombre des personnes enlevées sont toujours portées disparues. Des témoins ont relaté que le M23 et les forces

rwandaises ont ouvert le feu sur des groupes de civils qui s'enfuyaient vers le Burundi voisin ou vers les collines surplombant la ville.

Des habitants ont raconté que, pendant leur occupation d'Uvira, le M23 et les forces rwandaises ont mené des fouilles systématiques dans plusieurs zones, en particulier dans les quartiers de Kasenga et de Rugenge. Human Rights Watch a documenté 62 cas d'exécutions sommaires et de meurtres illégaux, dont les victimes étaient 54 hommes, 2 femmes, 5 garçons et une fille. Les témoins ont globalement indiqué que les assaillants ont allégué un lien entre les personnes ciblées et les milices Wazalendo, ce qui suggère fortement une tentative organisée et coordonnée de l'armée rwandaise et du M23 pour identifier et arrêter ou tuer les hommes et les garçons soupçonnés d'être des miliciens. Human Rights Watch estime que ces cas ne représentent qu'une fraction du nombre total de civils exécutés sommairement pendant l'occupation de la ville.

Human Rights Watch a également documenté des viols et d'autres violences sexuelles commis par des combattants du M23 et des soldats rwandais sur des femmes et des filles. Les survivantes ont décrit avoir été violées sous la menace d'être tuées, avec une arme à feu braquée sur elles, à leur domicile ou dans les champs alors qu'elles cherchaient de la nourriture. Les assaillants ont agressé ou tué des membres de leur famille qui ont tenté d'intervenir. Le manque de services de santé opérationnels à Uvira pendant l'occupation a laissé les survivantes sans accès à des soins essentiels, notamment à la prophylaxie post-exposition (PEP) pour prévenir l'infection par le VIH.

# Lieux des incidents documentés par Human Rights Watch à Uvira, en République démocratique du Congo



Lieux des incidents documentés par Human Rights Watch à Uvira, en République démocratique du Congo. Analyse et graphique © 2026 Human Rights Watch.

Enfin, le M23 a enlevé un certain nombre d'hommes et de garçons, souvent à proximité de bases militaires à Uvira, sans qu'il ait été fait mention d'un lien entre les individus et les Wazalendo. Human Rights Watch considère qu'ils ont probablement été recrutés de force dans le M23 et qu'ils ont fait l'objet d'une disparition forcée.

En vertu du droit international, le contrôle global exercé par le Rwanda sur le groupe armé M23 et son contrôle effectif des régions des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, y compris Uvira, en ont fait une puissance occupante. La nature systématique de bon nombre de ces abus, notamment les exécutions sommaires de membres présumés des milices Wazalendo lors de fouilles de maison en maison, révèle l'implication de commandants du M23 et de responsables militaires rwandais et une éventuelle responsabilité légale pour crimes de guerre. Elle souligne également le besoin urgent d'enquêtes crédibles et indépendantes et de reddition de comptes pour les abus graves. À moins qu'il n'y ait une comptabilisation exhaustive des crimes commis et des actions concrètes de la part des autorités congolaises et rwandaises, avec un soutien international, les abus qui ont eu lieu à Uvira sont susceptibles de se reproduire ailleurs, laissant les civils dans l'est de la RD Congo exposés à de nouveaux préjudices graves.

# Recommandations

## Au gouvernement du Rwanda :

- Respecter le droit international humanitaire dans toutes les opérations militaires en République démocratique du Congo.
- Cesser toute forme de soutien au M23 qui facilite ses opérations militaires en RD Congo ou y contribue matériellement de toute autre manière.
- Suspending les membres des forces rwandaises impliqués dans des violations du droit international humanitaire dans l'est de la RD Congo, et sanctionner ou poursuivre de manière appropriée, dans le cadre de procès équitables et transparents, le personnel des Forces rwandaises de défense (*Rwanda Defence Force*, RDF) responsable d'abus, y compris les commandants.
- Mener des enquêtes rapides, transparentes et impartiales sur toutes les violations présumées des droits humains et du droit international humanitaire commises par des membres du M23 et les poursuivre dans le cadre de procès équitables et transparents.
- Fournir rapidement des réparations adéquates aux victimes, à leurs familles et aux survivants des abus commis par les forces rwandaises et le M23 en RD Congo.

## Au M23 et aux forces militaires rwandaises :

- Libérer immédiatement et en toute sécurité les civils et autres personnes détenues à tort, y compris ceux recrutés de force en RD Congo. Veiller à ce que toutes les personnes en détention soient traitées humainement conformément au droit international relatif aux droits humains et au droit international humanitaire.
- Autoriser les organismes régionaux et internationaux et les observateurs indépendants des droits humains à enquêter sur la situation des droits humains dans les zones sous le contrôle du M23 et du Rwanda.

## Au gouvernement de la République démocratique du Congo :

- Respecter le droit international humanitaire dans toutes les opérations militaires dans l'est de la RD Congo.

- Mener des enquêtes rapides, transparentes et impartiales sur toutes les violations présumées des droits humains et du droit international humanitaire commises par toutes les forces armées et tous les groupes armés impliqués dans le conflit au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, et veiller à ce que les responsables soient jugés dans le cadre de procès équitables et transparents.
- Compte tenu de l'incapacité des gouvernements congolais successifs à poursuivre de manière équitable les abus commis dans le passé par le personnel militaire congolais et d'autres individus, instaurer des chambres mixtes spécialisées ou un tribunal similaire dans le système judiciaire national, avec du personnel militaire et civil congolais et international, afin de juger les crimes graves actuels et passés.
- Fournir des réparations rapides et adéquates aux victimes, à leurs familles et aux survivants des abus commis par les forces armées congolaises et les groupes armés alliés, y compris les Wazalendo.
- Autoriser les organismes régionaux et internationaux et les observateurs indépendants des droits humains à enquêter sur la situation des droits humains dans les zones de l'est de la RD Congo sous contrôle congolais. Ordonner aux autorités militaires et administratives de faciliter l'accès, de protéger les témoins et de préserver les preuves.
- Demander l'aide des Nations Unies, de l'Union africaine, des pays partenaires et d'organisations non gouvernementales pour procéder à des exhumations appropriées de fosses ou tombes communes à Uvira et restituer les dépouilles aux familles.
- Cesser toute forme de soutien matériel aux Wazalendo et autres groupes armés violents alliés aux forces congolaises.

### À l'Union africaine :

- Demander publiquement qu'une enquête internationale indépendante sur les abus commis à Uvira et ailleurs dans l'est de la RD Congo soit menée.
- Mandater la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour enquêter et rendre compte des violations dans l'est de la RD Congo.
- Faire pression sur les États membres de l'UA pour qu'ils coopèrent avec les mécanismes de responsabilisation, y compris la Cour pénale internationale (CPI).

## **Aux autres gouvernements :**

- Soutenir la Commission d'enquête indépendante sur la situation des droits de l'homme dans les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu mandatée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2025 afin qu'elle soit en mesure de remplir son mandat.
- Sanctionner les commandants du M23 et de l'armée rwandaise ainsi que les autres individus vraisemblablement impliqués dans des violations graves commises à Uvira, y compris par le biais de régimes de sanctions ciblées.
- Renforcer le soutien à la CPI et à ses enquêtes sur les crimes internationaux graves commis dans l'est de la RD Congo, ainsi qu'aux efforts nationaux pour enquêter, poursuivre et fournir des réparations pour les violations graves actuelles et passées commises par toutes les parties au conflit dans l'est de la RD Congo.
- Soutenir l'instauration de chambres mixtes spécialisées ou d'un tribunal similaire intégré au système judiciaire congolais, avec du personnel militaire et civil congolais et international, pour poursuivre les crimes graves actuels et passés en RD Congo.
- Réexaminer l'assistance et la coopération militaires et sécuritaires avec le Rwanda pour s'assurer que ce soutien n'alimente pas de graves violations dans l'est de la RD Congo.

## **Au Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale :**

- Inclure les crimes internationaux graves présumés commis à Uvira dans les enquêtes en cours sur la situation dans l'est de la RD Congo.

## Méthodologie

Ce rapport s'appuie sur plus de 120 entretiens en personne et à distance, dont 80 entretiens réalisés en mars 2026 par des chercheurs de Human Rights Watch avec des survivants et des témoins d'abus et leurs proches à Uvira, dans la province du Sud-Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo. Les chercheurs ont également interviewé des responsables gouvernementaux burundais et congolais, ainsi que des sources au sein des Nations Unies, de l'armée, du renseignement, des médias et de la diplomatie à propos de l'occupation d'Uvira en décembre 2025 et janvier 2026 par le M23 et les forces armées rwandaises.

Les chercheurs de Human Rights Watch ont informé chaque personne interviewée de l'objectif de l'entretien, de sa nature volontaire et confidentielle et de l'utilisation des informations recueillies. Les chercheurs ont pris des mesures pour contacter et rencontrer les victimes et les témoins discrètement et en toute confidentialité. Ils ont informé toutes les personnes interviewées qu'elles pouvaient clore ou interrompre l'entretien à tout moment et pouvaient refuser de répondre à des questions ou d'aborder certains sujets. Human Rights Watch n'a pas rémunéré les personnes interviewées, mais a couvert leurs frais de déplacement, le cas échéant.

Les informations issues des entretiens ont été corroborées par plusieurs sources indépendantes. Human Rights Watch s'est rendu sur plusieurs sites où des meurtres ont été commis et où se trouvaient des tombes d'individus dont les cas ont été documentés dans ce rapport dans les quartiers de Kasenga, Kalundu et Rugenge à Uvira. Sauf indication contraire, tous les abus documentés dans ce rapport s'appuient sur au moins trois sources primaires et secondaires.

Human Rights Watch a mené des entretiens avec 11 personnes blessées physiquement par des combattants du M23 ou des soldats rwandais qui ont montré des cicatrices correspondant aux blessures signalées. Dans trois de ces cas, des documents médicaux ont été fournis pour attester de la date et du type de blessure.

Les entretiens avec les survivantes de violences sexuelles ont été menés en présence d'une travailleuse communautaire de confiance. Les informations concernant les violences

sexuelles dans les zones contrôlées par le M23 ont été confirmées par d'autres sources indépendantes.

Les noms des personnes interviewées ont été retirés afin de les protéger contre d'éventuelles représailles.

Le 13 avril, Human Rights Watch a écrit au ministre de la Défense du Rwanda, Juvenal Marizamunda, pour lui faire part de ses conclusions préliminaires et solliciter un rendez-vous. Le 14 avril, Human Rights Watch a adressé une lettre au chef du M23, Bertrand Bisimwa, et a demandé un rendez-vous en personne ou virtuel pour discuter des conclusions du rapport. Aucun des deux n'a répondu.

## Contexte

Le 10 décembre 2025, sur fond d'intensification des hostilités dans l'est de la République démocratique du Congo, le groupe armé M23 et les forces militaires rwandaises ont pris le contrôle d'Uvira, une ville de près de 800 000 habitants dans la province du Sud-Kivu.

Au cours de la première semaine de décembre, avant l'offensive sur Uvira, le M23 et les forces rwandaises avaient pris le contrôle de plusieurs villes le long de la RN5, la route nationale reliant Uvira et Bukavu, la capitale du Sud-Kivu, y compris Luvungi, Mutarule et Sange.

La prise d'Uvira a eu lieu dans un contexte d'abus documentés perpétrés par les principales parties au conflit dans l'est de la RD Congo. Plus tôt en 2025, les forces du M23, soutenues par le Rwanda, ont été impliquées dans des violations généralisées, notamment des exécutions sommaires, des violences sexuelles, du recrutement forcé, du travail forcé et des expulsions illégales de civils vers le Rwanda après s'être emparées de Goma, la capitale de la province du Nord-Kivu, et de Bukavu.<sup>1</sup>

L'armée congolaise et ses milices alliées, connues sous le nom de Wazalendo (mot qui signifie « *patriotes* » en kiswahili) ont également commis de graves abus tout au long de l'année 2025, notamment des meurtres, des violences sexuelles et des pillages.<sup>2</sup> À Uvira, des combattants Wazalendo ont harcelé la population, tiré à l'arme légère et l'artillerie, et mis en place des barrages routiers.<sup>3</sup> Les membres de la communauté banyamulenge, une minorité tutsie congolaise vivant dans le Sud-Kivu, en particulier ont subi des harcèlements, des enlèvements et des restrictions d'accès aux services essentiels de la part de groupes armés congolais.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Human Rights Watch, *Rapport mondial 2026* (New York : Human Rights Watch, 2026), Chapitre sur la République démocratique du Congo, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2026/country-chapters/democratic-republic-of-congo>.

<sup>2</sup> « RD Congo : Des milices soutenues par l'armée commettent des abus contre des civils dans le Sud-Kivu », communiqué de presse de Human Rights Watch, 23 mai 2025, <https://www.hrw.org/fr/news/2025/05/23/rd-congo-des-milices-soutenues-par-larmee-commettent-des-abus-contre-des-civils>.

<sup>3</sup> « RD Congo : Des milices et l'armée menacent des civils au Sud-Kivu », communiqué de presse de Human Rights Watch, 15 septembre 2025, <https://www.hrw.org/fr/news/2025/09/15/rd-congo-des-milices-et-larmee-menacent-des-civils-au-sud-kivu>.

<sup>4</sup> Ibid.

Dans les semaines qui ont précédé l'offensive sur Uvira, plusieurs milliers de soldats rwandais, y compris des forces spéciales, ont franchi la frontière rwandaise pour être déployés dans l'est de la RD Congo.<sup>5</sup>

L'attaque coordonnée contre Uvira a eu lieu peu de temps après la signature, le 4 décembre 2025, des Accords de Washington pour la paix et la prospérité, un pacte entre la RD Congo et le Rwanda négocié par les États-Unis visant à lutter contre l'insécurité dans l'est de la RD Congo.<sup>6</sup>

Pendant une semaine, les forces militaires congolaises et leurs alliés ont été repoussés lors de combats intenses. Au moins 74 civils ont été tués et 83 ont été blessés au cours des combats, tandis qu'environ 200 000 personnes ont fui la région, dont plus de 30 000 ont cherché refuge au Burundi voisin.<sup>7</sup> La situation humanitaire qui était déjà précaire à Uvira et dans les zones environnantes s'est fortement détériorée.<sup>8</sup>

Pendant plus d'un mois, le M23 et l'armée rwandaise ont occupé Uvira, commettant de graves abus qui font l'objet du présent rapport.

Le 17 janvier 2026, les forces du M23 se sont brusquement retirées d'Uvira. Cela a suscité chez les civils banyamulenge des craintes d'attaques de représailles de la part des Wazalendo.<sup>9</sup> De nombreux Banyamulenge ont fui la ville aux côtés des forces du M23 qui se retiraient.<sup>10</sup> Après le retrait, des pillages et des violences généralisés ont été signalés à

---

<sup>5</sup> Entretiens téléphoniques de Human Rights Watch avec deux responsables militaires, deux sources onusiennes et un diplomate (noms non divulgués), décembre 2025.

<sup>6</sup> Département d'État des États-Unis, Bureau du Porte-Parole, « Signing of the Washington Accords for Peace and Prosperity Between the Democratic Republic of the Congo and Rwanda », à Washington, le 4 décembre 2025, consulté en décembre 2025, <https://www.state.gov/releases/office-of-the-spokesperson/2025/12/signing-of-the-washington-accords-for-peace-and-prosperity-between-the-democratic-republic-of-the-congo-and-rwanda> (consulté le 4 mai 2026).

<sup>7</sup> Vibhu Mishra, « Eastern DR Congo fighting kills scores, cuts food aid and drives mass displacement », *UN News*, 10 décembre 2025, <https://news.un.org/en/story/2025/12/1166564> (consulté le 4 mai 2026).

<sup>8</sup> Porte-parole adjoint du-général Farhan Haq, « Daily Press Briefing by the Office of the Spokesperson for the Secretary-General », ONU Couverture des réunions & communiqués de presse, 10 décembre 2025, <https://press.un.org/en/2025/db251210.doc.htm> (consulté le 4 mai 2026).

<sup>9</sup> « RD Congo : Les civils d'une ville du Sud-Kivu sont exposés à de graves dangers », communiqué de presse de Human Rights Watch, 20 janvier 2026, <https://www.hrw.org/fr/news/2026/01/20/rd-congo-les-civils-dune-ville-du-sud-kivu-sont-exposes-a-de-graves-dangers>.

<sup>10</sup> Ibid.

Uvira, ciblant des maisons, des entreprises, des sites religieux et des infrastructures publiques.<sup>11</sup>

Le 2 mars, le gouvernement américain a imposé des sanctions à l'armée rwandaise et à ses commandants pour leur rôle dans la prise et l'occupation d'Uvira.<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> « Les États-Unis sanctionnent l'armée rwandaise et quatre commandants », communiqué de presse de Human Rights Watch, 6 mars 2026, <https://www.hrw.org/fr/news/2026/03/03/les-etats-unis-sanctionnent-larmee-rwandaise-et-quatre-commandants>.

## Abus commis pendant l'occupation d'Uvira

Des habitants d'Uvira, des autorités locales et des représentants de la société civile ont décrit la prise d'Uvira et les graves abus qui s'en sont suivis. Ils ont raconté que les combats opposant le M23 et les forces rwandaises à l'armée congolaise et aux milices Wazalendo ont commencé au nord de la ville le 9 décembre 2025 et que, au 10 décembre à 8 heures du matin, les combats actifs entre ces forces avaient en grande partie cessé. L'armée congolaise et les miliciens Wazalendo ont en grande partie fui la ville.<sup>13</sup>

Peu de combats ont été signalés au sein même d'Uvira. Une femme a expliqué que des Wazalendo en fuite ont incité les habitants à également partir : « *Les Wazalendo eux-mêmes couraient en disant : "Vous devez fuir ! Le M23 arrive !"* »<sup>14</sup> D'autres habitants ont indiqué avoir vu des camions de l'armée congolaise quitter la ville en direction du sud au petit matin le 10 décembre.<sup>15</sup>

Ce jour-là, le M23 et les forces rwandaises sont entrés dans la ville et ont commencé à tirer sans discernement sur les hommes et les garçons. Un vendeur de téléphone âgé de 28 ans a raconté qu'il était en train de fermer son kiosque lorsque des combattants du M23 sont



Cicatrice d'un homme touché au ventre par des tirs de combattants du M23 le 10 décembre 2025, dans sa maison, dans le quartier de Kasenga à Uvira. L'homme, qui avait été laissé pour mort, a aussi été touché par des tirs à la cuisse. © 2026 Privé

<sup>13</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec des habitants d'Uvira, des représentants de la société civile et des autorités militaires et civiles (noms non divulgués), Uvira, République démocratique du Congo, 10-17 mars 2026.

<sup>14</sup> Entretien de Human Rights Watch avec un proche d'une victime (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 16 mars 2026.

<sup>15</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec quatre habitants (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 12-17 mars 2026.

apparus. « *Ils se sont mis à tirer sur tout le monde* », a-t-il indiqué. Il a expliqué qu'avant d'avoir pu se cacher ou se mettre à l'abri, il a reçu une balle dans le bras.<sup>16</sup>

Des habitants ont identifié les forces rwandaises à leurs uniformes, à la langue qu'ils parlaient – le kinyarwanda – ou à leur accent. Certains ont reconnu les uniformes portés par les forces spéciales rwandaises.<sup>17</sup> Human Rights Watch a confirmé de manière indépendante, lors d'entretiens avec des sources diplomatiques et militaires, la présence des forces rwandaises dans la ville tout au long de l'occupation.<sup>18</sup> Cependant, la plupart des forces rwandaises ont quitté Uvira après avoir sécurisé la ville, ne laissant derrière elles que quelques troupes.<sup>19</sup>

Human Rights Watch s'est rendu sur les sites de trois fosses communes où des personnes tuées pendant l'occupation ont été enterrées. L'une se trouve sur ancien hélicoptère de la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo), dans le quartier de Kavimvira, et deux sont sur les collines du quartier de Kasenga. Au total, les fosses de Kasenga contenaient environ 20 corps, d'après les habitants présents lors des enterrements.<sup>20</sup>

## Cadre légal

Les hostilités entre les forces armées congolaises et rwandaises, les autres forces armées et les groupes armés non étatiques, dont le M23, constituent un conflit armé en vertu du droit international humanitaire, également connu sous le nom de droit de la guerre.<sup>21</sup>

---

<sup>16</sup> Entretien de Human Rights Watch avec une victime (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 15 mars 2026. Photos de la blessure cohérentes avec le témoignage, conservées dans les dossiers de Human Rights Watch.

<sup>17</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec neuf victimes et témoins (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 17 mars 2026.

<sup>18</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec des responsables diplomatiques et militaires (noms non divulgués), Bujumbura, Burundi, 17 mars 2026 ; avec une source onusienne (nom non divulgué), par téléphone, 31 mars 2026 ; et avec un diplomate (nom non divulgué), par téléphone, 1<sup>er</sup> avril 2026.

<sup>19</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec quatre habitants (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, et avec deux responsables diplomatiques et militaires, Bujumbura, Burundi, 12-15 mars 2026.

<sup>20</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec des habitants locaux ayant participé à l'inhumation des corps à Kasenga (noms non divulgués), Kasenga, Uvira, RD Congo, 15 mars 2026. Les noms des victimes sont conservés dans les dossiers de Human Rights Watch.

<sup>21</sup> Les hostilités entre les forces congolaises et rwandaises sont régies par le droit des traités relatif au conflit armé international, notamment les quatre Conventions de Genève de 1949 et le premier Protocole additionnel de 1977 (Protocole I) aux Conventions de Genève, et par le droit international humanitaire coutumier. Les combats impliquant des groupes armés et des milices non étatiques sont soumis à l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949, au deuxième Protocole additionnel de 1977 (Protocole II) aux Conventions de Genève et au droit international humanitaire coutumier.

Les Conventions de Genève de 1949, notamment l'article 3 commun, et le droit de la guerre coutumier interdisent les exécutions sommaires, les traitements inhumains, les violences sexuelles, les disparitions forcées et le recrutement illégal, entre autres abus.<sup>22</sup>

Les violations graves du droit de la guerre commises avec une intention criminelle, qu'elle soit délibérée ou imprudente, constituent des crimes de guerre. Les individus qui ordonnent, commettent ou aident à commettre des crimes de guerre, ou qui sont responsables au titre de la responsabilité de commandement, devraient faire l'objet de poursuites appropriées et équitables.<sup>23</sup> La RD Congo est partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), qui interdit ces infractions qui représentent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.<sup>24</sup>

Depuis 2022, le Rwanda fournit au M23 un soutien en matière de recrutement et d'entraînement et un appui militaire.<sup>25</sup> Le Rwanda a déployé des milliers de soldats dans l'est de la RD Congo lors de l'offensive du M23 sur Goma et Bukavu en janvier et février 2025, puis à nouveau en décembre 2025 pour l'offensive sur Uvira. Le contrôle effectif de ses forces sur une grande partie du Nord-Kivu et du Sud-Kivu indique que le Rwanda est une puissance occupante en vertu de la quatrième Convention de Genève.<sup>26</sup> Le contrôle global du Rwanda sur le M23 rend le pays globalement responsable des actions du M23 ainsi que de celles de ses propres forces, et les autorités rwandaises pourraient être reconnues complices des crimes de guerre commis par le M23.

---

<sup>22</sup> Article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949.

<sup>23</sup> Comité international de la Croix-Rouge (CICR), *Droit international humanitaire coutumier*, vol. I : Règles (Établissements Émile Bruylant, 2006), règles 151-153.

<sup>24</sup> « République démocratique du Congo », Cour pénale internationale, Assemblée des États Parties au Statut de Rome, Les États Parties au Statut de Rome, dernière mise à jour le 11 mars 2023, <https://asp.icc-cpi.int/fr/states-parties/african-states/democratic-republic-of-the-congo>.

<sup>25</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo », S/2023/990, 30 décembre 2023, <https://docs.un.org/fr/s/2023/990> (consulté le 4 mai 2026). Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo », S/2024/432, 4 juin 2024, <https://docs.un.org/fr/s/2024/432> (consulté le 4 mai 2026). Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo », S/2024/969, 27 décembre 2024, <https://docs.un.org/fr/s/2024/969> (consulté le 4 mai 2026). Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo », S/2025/446, 3 juillet 2025, <https://docs.un.org/fr/s/2025/446> (consulté le 4 mai 2026). Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo », S/2025/858, 30 décembre 2025, <https://docs.un.org/fr/s/2025/858> (consulté le 4 mai 2026).

<sup>26</sup> Selon sept responsables onusiens, militaires et diplomatiques. Voir aussi : Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo », S/2025/446, 3 juillet 2025.

## Meurtres illégaux

Pendant la prise de contrôle d'Uvira, le M23 et les forces rwandaises ont tiré à plusieurs reprises sur des hommes et des garçons civils, faisant de nombreux morts et blessés.<sup>27</sup>

Le 10 décembre, dans le port de la ville situé dans le quartier de Kasenga, sur les rives du lac Tanganyika, des combattants du M23 et des soldats rwandais sont montés sur le toit des bâtiments et ont ouvert le feu sur les pêcheurs en contrebas. Un pêcheur qui a reçu une balle dans la jambe a déclaré avoir vu trois personnes tuées. « *Nous ne savions pas qu'une guerre était sur le point de démarrer* », a-t-il expliqué. « *Nous avions l'habitude de voir beaucoup d'hommes avec des armes à feu [parce que les Wazalendo étaient déjà dans la ville], mais ensuite ces combattants se sont mis à nous tirer dessus.* »<sup>28</sup> D'autres ont confirmé ces propos et ont fourni des photos de l'un des corps.<sup>29</sup>

Au port, des combattants du M23 et des militaires rwandais ont enfoncé la porte d'un restaurant et tué trois hommes et deux garçons qui s'y cachaient. Human Rights Watch a examiné une vidéo et six photos prises juste après les meurtres montrant cinq corps dans le restaurant.<sup>30</sup> Les chercheurs ont effectué une vérification sur place au restaurant et ont photographié les impacts de balles sur les murs et les meubles.<sup>31</sup>

Une personne qui s'était cachée dans une pièce voisine a raconté :

Quand la fusillade s'est rapprochée, [nom non divulgué] a dit : « *Ils peuvent lancer une bombe et tous nous tuer, alors séparons-nous.* » Nous avions tous peur des balles perdues. La porte du restaurant a été enfoncée. Il y a eu des cris en kiswahili et en kinyarwanda [la langue nationale du Rwanda]. Il y avait cinq personnes dans la salle. J'ai entendu des cris et j'ai entendu

---

<sup>27</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec 12 témoins, victimes et représentants de la société civile locale (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 11-17 mars 2026.

<sup>28</sup> Entretien de Human Rights Watch avec une victime (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026. Témoignage confirmé par un entretien avec un autre témoin (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026. Photos conservées dans les dossiers de Human Rights Watch.

<sup>29</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec trois témoins (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 14 et 16 mars 2026. Photos du corps de l'une des victimes conservées dans les dossiers de Human Rights Watch.

<sup>30</sup> Entretien de Human Rights Watch avec un témoin (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026. Vidéo et photos des suites des meurtres archivées par Human Rights Watch.

<sup>31</sup> Photos et vidéo archivées par Human Rights Watch.

[nom non divulgué] hurler : « *Nous sommes des civils !* » Mais il y a juste eu une rafale de balles. Les Rwandais et le M23 ont pris tous les téléphones.<sup>32</sup>

Après être entrés dans Uvira le 10 décembre, le M23 et les forces rwandaises ont également tiré illégalement sur des civils qui tentaient de fuir pour se mettre à l’abri. Human Rights Watch a documenté onze cas de personnes qui ont essuyé des tirs – dont 9 ont été tuées – alors qu’elles s’enfuyaient vers la frontière burundaise, à seulement trois à cinq kilomètres au nord de la ville, ou vers les collines surplombant Uvira.<sup>33</sup> Des témoins ont décrit le chaos et la peur, avec des familles prises au piège, incapables de trouver un passage sûr pour quitter la ville.<sup>34</sup>



Blessures au coude d’un homme qui a été touché par des tirs de combattants du M23 dans le quartier de Kasenga à Uvira le 10 décembre 2025, alors qu’il tentait de fuir la ville. © 2026 Privé

Un homme a raconté la mort de quatre membres de sa famille alors qu’ils fuyaient vers le Burundi :

Les FARDC [armée congolaise] avaient déjà quitté [la ville], nous étions livrés à nous-mêmes et les Rwandais et le M23 tuaient les personnes qui fuyaient vers le Burundi. [...] Nous sommes arrivés au port de Kavimvira, mais il y avait beaucoup de tirs. Nous avons réussi à rejoindre le rond-point [sur la route principale], mais à partir de là, nous ne savions pas quoi faire. Nous nous sommes disputés pour savoir quelle direction prendre, vers le lac ou sur la route. Soudain, le M23 a vu notre groupe et nous a tiré dessus. C’était le chaos. Nous avons jeté nos petits sacs et nous nous sommes mis

<sup>32</sup> Entretien de Human Rights Watch avec un témoin (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026.

<sup>33</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec neuf victimes et témoins (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 12-17 mars 2026.

<sup>34</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec des témoins qui ont tenté de s’enfuir avec leurs familles (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 14-15 mars 2026.

à courir. Je n'ai pas été touché, alors j'ai simplement couru vers le lac. J'ai vu mon frère, sa femme et deux de ses enfants tomber.<sup>35</sup>

Il a appris plus tard qu'ils étaient morts.<sup>36</sup>

Un homme de 26 ans a expliqué qu'il a tenté de s'enfuir au Burundi avec deux amis. « *Vers 13 heures, des messages indiquaient que des hommes étaient tués et nous avons décidé que, quoi qu'il arrive, nous irions au Burundi* », a-t-il raconté. « *Nous sommes descendus en ville et là, nous sommes tombés sur le M23. [...] [I]ls ont commencé à nous tirer dessus. L'un [de mes amis] a reçu une balle dans la gorge, l'autre a été abattu d'une balle dans la tête.* »<sup>37</sup> L'homme a été touché au coude, mais il a réussi à s'échapper.<sup>38</sup>

Les combattants du M23 ont également tué un homme de 57 ans qui essayait de s'enfuir avec ses deux jeunes fils.<sup>39</sup> Ils tentaient de traverser un pont dans le quartier de Kavimvira pour prendre la route du Burundi lorsque le M23 les a repérés. L'un de ses fils a raconté que le M23 leur a ordonné de s'arrêter et a accusé son père d'être membre des Wazalendo. Il a indiqué que son père a insisté sur le fait qu'il était un civil, mais le M23 ne l'a pas cru. « *Sans dire un mot de plus, le soldat a poignardé mon père au ventre avec une baïonnette* », a décrit le garçon.<sup>40</sup> Lui et son frère se sont enfuis.

## Exécutions sommaires

Au milieu de la matinée du 10 décembre, le M23 et les forces rwandaises avaient pris contrôle d'Uvira et ont commencé à rechercher des hommes et des garçons dans des opérations de porte-à-porte. Dans un nombre indéterminé de cas, ils ont exécuté les hommes et les garçons sur place.

---

<sup>35</sup> Entretien de Human Rights Watch avec un proche ayant survécu (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 15 mars 2026.

<sup>36</sup> Ibid.

<sup>37</sup> Entretien de Human Rights Watch avec une victime blessée par des tirs (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026.

<sup>38</sup> Photo de la blessure et dossiers médicaux, cohérents avec le témoignage, conservés dans les dossiers de Human Rights Watch.

<sup>39</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec deux proches qui ont été témoins (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026.

<sup>40</sup> Entretien de Human Rights Watch avec le fils de la victime (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026.

Human Rights Watch a documenté l'exécution sommaire de 53 civils – 46 hommes, une femme, cinq garçons et une fille – par le M23 et les forces rwandaises, principalement le 10 décembre. À cette même date, ils ont emmené sept autres hommes de leur domicile, qui n'ont pas été retrouvés à ce jour et sont probablement morts.

Les fouilles de maison en maison ont démarré au matin du 10 décembre et se sont concentrées sur le quartier de Kasenga dans le nord de la ville. Trois combattants ont enfoncé la porte d'une maison et ont exécuté un homme et son fils de 23 ans.<sup>41</sup> Un habitant a indiqué : « *Mon voisin m'a raconté : "Nous avons dit que nous étions des civils." Ils ont demandé : "Vous êtes des Wazalendo ?" Il a répondu que non. Le M23 s'est mis à tirer. Ils ont d'abord tiré une balle dans la tête de mon voisin. Il était le plus proche de la porte.* »<sup>42</sup>

Le M23 a ensuite tiré dans le dos du fils de l'homme alors qu'il essayait de s'enfuir, et a tiré sur un garçon de 13 ans qui se trouvait aussi dans la maison, et l'a blessé au pied.<sup>43</sup>

Les combattants du M23 et les soldats rwandais ont tué quatre frères, âgés de 23, 21, 20 et 16 ans, vers 10 heures du matin le 10 décembre, également à Kasenga.<sup>44</sup> Leur père, qui se cachait dans la pièce voisine, a raconté que les assaillants ont accusé les quatre frères



Cicatrice d'un garçon de 12 ans qui a été touché au bras par des tirs de combattants du M23 dans sa maison dans le quartier de Kasenga à Uvira, le 10 décembre 2025. Le garçon a aussi été poignardé à la jambe avec une baïonnette. © 2026 Privé

<sup>41</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec quatre proches et témoins (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026. Photos de la maison où les meurtres ont eu lieu archivées par Human Rights Watch.

<sup>42</sup> Entretien de Human Rights Watch avec un témoin (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026.

<sup>43</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec trois témoins (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026. Photo de la blessure cohérente avec le témoignage et dossiers médicaux archivés par Human Rights Watch.

<sup>44</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec deux proches, un voisin et un dirigeant local (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026.

d'être Wazalendo avant de leur tirer dans la tête et la poitrine.<sup>45</sup> Leur frère de 12 ans a survécu bien que les combattants lui aient tiré dessus, puis l'aient poignardé à la jambe avec une baïonnette pour s'assurer qu'il était mort. Les chercheurs ont visité la maison et le site où ils ont été enterrés.<sup>46</sup>

Une femme qui s'était cachée dans sa maison à Kasenga a expliqué que des combattants du M23 ont enfoncé sa porte le matin du 10 décembre.<sup>47</sup> Une fois à l'intérieur, ils ont demandé combien de personnes se trouvaient dans la maison et si son mari était membre des Wazalendo. Elle a répondu qu'il ne l'était pas, mais ils l'ont quand même emmené, ainsi que ses deux frères, qu'ils ont trouvés dans une autre maison.<sup>48</sup> Ils les ont forcés à s'asseoir et ont tiré sur deux d'entre eux à la tête, dont le mari de la femme.<sup>49</sup> Ils ont tiré sur le troisième homme dans le flanc et le poignet, mais celui-ci a survécu.<sup>50</sup> « *Ils nous ont ordonné de nous asseoir et nous ont tiré dessus l'un après l'autre* », a décrit le survivant.<sup>51</sup> La femme de l'une des victimes a déclaré que, lorsqu'elle a commencé à pleurer sur le corps de son mari, l'un des combattants du M23 lui a dit : « *Calme-toi, nous apportons la paix au Congo.* »<sup>52</sup>

Les exécutions de maison en maison se sont poursuivies après le 10 décembre, beaucoup ayant eu lieu la nuit. À plusieurs reprises, des combattants du M23 ont demandé aux habitants d'ouvrir leur porte, ou l'ont enfoncée, puis ont accusé les hommes et les garçons de la maison d'être des combattants Wazalendo et les ont soit exécutés sommairement soit emmenés. Les corps de la plupart d'entre eux étaient retrouvés le lendemain.

---

<sup>45</sup> Entretien de Human Rights Watch avec le père des quatre garçons (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026.

<sup>46</sup> Photos de la maison et photos et coordonnées GPS de l'emplacement des tombes conservées dans les dossiers de Human Rights Watch.

<sup>47</sup> Entretien de Human Rights Watch avec un habitant de Kasenga (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 15 mars 2026.

<sup>48</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec trois témoins (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 15 mars 2026.

<sup>49</sup> Ibid. Entretien de Human Rights Watch avec un habitant de Kasenga (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 15 mars 2026.

<sup>50</sup> Photos des blessures cohérentes avec le témoignage de la victime et dossiers médicaux archivés par Human Rights Watch.

<sup>51</sup> Entretien de Human Rights Watch avec un survivant (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 15 mars 2026. Photos des cicatrices et dossiers médicaux archivés par Human Rights Watch.

<sup>52</sup> Entretien de Human Rights Watch avec la femme de la victime (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 15 mars 2026.

Le 13 décembre, des combattants du M23 ont fracturé la porte d'une maison dans le quartier de Rugenge.<sup>53</sup> L'épouse de l'homme qu'ils cherchaient a raconté à Human Rights Watch :

Mon mari a tenté de se cacher [dans notre maison] parce que nous savions qu'ils tuaient les hommes. Deux membres du M23 sont entrés, ont montré du doigt mon mari, et ont dit : « *Tu es membre des Wazalendo et tu vas venir avec nous.* » J'ai répondu : « *Non, attendez, il n'en fait pas partie.* » Ma fille de 7 ans s'était cachée avec mon mari. Elle criait « *Papa ! Papa !* » Ils ont facilement trouvé mon mari et ils nous ont tous emmenés dehors avec lui. Ma fille criait toujours et elle demandait : « *Où l'emmenez-vous ?* » C'était le chaos total. Nous étions tous en train de crier et les hommes du M23 se sont mis en colère. Ma fille criait simplement « *Papa ! Papa !* » et un combattant du M23 lui a tiré dessus avec son fusil. Il lui a tiré dans le ventre. C'était juste une balle. Ils l'ont regardée tomber puis ils sont partis avec mon mari.<sup>54</sup>

La fille est décédée peu de temps après avoir reçu la balle. Le mari de la femme est toujours porté disparu.<sup>55</sup>

Le 18 décembre, trois combattants du M23 ont fracturé la porte d'une maison dans le quartier de Rugenge.<sup>56</sup> Selon les dires de l'épouse, ils ont accusé le propriétaire d'avoir loué des chambres à l'armée congolaise dans le passé et ont dit : « *Tu es notre ennemi si tu as loué des chambres à notre ennemi.* »<sup>57</sup> La femme a raconté à Human Rights Watch : « *Ils ont dit à mon mari de se lever et de les suivre. Il n'avait pas le choix.* » Elle a cherché son mari jusqu'à ce qu'elle trouve son corps le lendemain après-midi, gisant sur le sol à la périphérie d'un petit cimetière. Il avait été tué d'une balle dans la tête.<sup>58</sup>

---

<sup>53</sup> Entretien de Human Rights Watch avec un proche de deux victimes et avec un chef de quartier (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026.

<sup>54</sup> Entretien de Human Rights Watch avec un proche de deux victimes (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026.

<sup>55</sup> Ibid.

<sup>56</sup> Entretien de Human Rights Watch avec la femme de la victime et un chef de quartier local (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026.

<sup>57</sup> Entretien de Human Rights Watch avec la femme de la victime (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 14 mars 2026.

<sup>58</sup> Ibid.

## Viols et autres violences sexuelles

Les violences sexuelles commises par les parties belligérantes dans l'est de la RD Congo ont augmenté.<sup>59</sup> Le Fonds des Nations Unies pour la population a signalé plus de 80 000 cas de viol dans l'est de la RD Congo entre janvier et septembre 2025, soit une hausse de 32 % par rapport aux cas rapportés sur la même période en 2024.<sup>60</sup> Les coupes soudaines et chaotiques de l'aide internationale, effectuées par le gouvernement américain au début de l'année 2025, ont brusquement mis fin aux soins médicaux d'urgence et à d'autres formes de soutien pour des milliers de survivantes de violences sexuelles.<sup>61</sup> Les survivantes ont été confrontées à un plus grand risque de contracter le VIH ou de subir des grossesses non désirées puisque que les cliniques et les hôpitaux de l'est de la RD Congo ne possédaient plus de stocks de kits de prophylaxie post-exposition (PEP), qui étaient auparavant fournis en grande partie par des projets financés par les États-Unis.<sup>62</sup> Ces kits doivent être administrés dans les 72 heures suivant l'exposition pour prévenir le VIH et la grossesse.

Human Rights Watch a documenté huit cas de viol commis par des combattants du M23 et des soldats rwandais sur des femmes dans et autour d'Uvira en décembre 2025 et janvier 2026. Les survivantes ont décrit avoir été violées dans leurs champs ou chez elles, souvent sous menace de mort ou avec une arme à feu pointée sur elles. Une travailleuse de la communauté, vers qui les survivantes s'étaient tournées pour obtenir de l'aide afin de bénéficier d'un soutien médical après l'agression, a corroboré leurs témoignages.<sup>63</sup>

Les survivantes ont identifié les auteurs comme étant des combattants du M23 et des soldats rwandais parce qu'ils parlaient en kinyarwanda et avaient des uniformes et du matériel militaires facilement reconnaissables.

---

<sup>59</sup> « RD Congo : Escalade des violences sexuelles liées au conflit », communiqué de presse de Human Rights Watch, 12 janvier 2026, <https://www.hrw.org/fr/news/2026/01/12/rd-congo-escalade-des-violences-sexuelles-liees-au-conflit>.

<sup>60</sup> Giulia Paravicini, « Congo's hidden victims: Child survivors recount gang rape, sexual slavery by M23 forces », *Reuters*, 11 décembre 2025, <https://www.reuters.com/investigates/special-report/congo-security-rapes/> (consulté le 4 mai 2026).

<sup>61</sup> « Emergency kits run out alongside hope for DRC sexual violence survivors », communiqué de presse de Care, 9 juin 2025, <https://www.care.org/media-and-press/emergency-kits-run-out-alongside-hope-for-drc-sexual-violence-survivors/> (consulté le 4 mai 2026).

<sup>62</sup> « RD Congo : Escalade des violences sexuelles liées au conflit », communiqué de presse de Human Rights Watch.

<sup>63</sup> Entretien de Human Rights Watch avec une travailleuse de la communauté locale (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 17 mars 2026.

Le 13 décembre, des membres du M23 et des forces rwandaises sont entrés de force chez une femme pendant la nuit après avoir tiré sur sa porte pour l'ouvrir. Ils l'ont séparée de son mari. « *Ils m'ont complètement déshabillée, m'ont attaché les bras derrière le dos avec mes vêtements et m'ont violée* », a-t-elle raconté. « *Ils ont continué pendant longtemps.* »<sup>64</sup> Lorsque son mari a tenté d'intervenir, l'un des combattants l'a emmené à l'extérieur de la maison et l'a abattu. La femme a perdu connaissance au cours de l'agression. Plus tard, elle a consulté un professionnel de santé et a reçu des analgésiques et un kit PEP. Elle a indiqué qu'elle souffrait toujours d'une infection persistante.<sup>65</sup>

Une autre femme a raconté qu'elle a été agressée le 15 décembre alors qu'elle travaillait dans son champ à Katala, dans le territoire d'Uvira. Deux combattants se sont approchés d'elle ; l'un d'eux a pointé un fusil sur elle et a ordonné en kinyarwanda : « *Si tu ne fais pas ce que je te dis, je te tue.* »<sup>66</sup> Les hommes, dont elle a identifié les uniformes comme étant ceux de militaires rwandais, l'ont violée. Elle s'est ensuite rendue au centre médical de Kavimvira à Uvira pour obtenir des soins, mais n'a pas pu être traitée. Elle est repartie sans médicaments essentiels, ne recevant qu'un petit nombre de comprimés.<sup>67</sup>

Une troisième femme a décrit avoir été agressée vers le 16 décembre après être allée chercher de la nourriture, alors que les provisions s'amenuisaient depuis l'arrivée du M23.<sup>68</sup> Un Congolais et un Rwandais l'ont agressée. Elle a raconté : « *L'homme rwandais a dit qu'ils devraient me tuer, mais le Congolais a dit : "Non, viole-la".* »<sup>69</sup> Après le viol, elle avait trop peur d'aller se faire soigner à l'hôpital et a demandé un traitement dans une pharmacie, qui n'a pu lui fournir que des antibiotiques. Lorsqu'elle s'est entretenue avec Human Rights Watch à la mi-mars, elle a déclaré qu'elle avait toujours des douleurs et des saignements continus, mais qu'elle n'avait pas pu accéder à des tests médicaux, y compris pour le VIH.<sup>70</sup>

---

<sup>64</sup> Entretien de Human Rights Watch avec une survivante de violences sexuelles accompagnée d'une travailleuse de la communauté locale (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 17 mars 2026.

<sup>65</sup> Ibid.

<sup>66</sup> Entretien de Human Rights Watch avec une autre survivante de violences sexuelles, accompagnée d'une travailleuse de la communauté locale (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 17 mars 2026.

<sup>67</sup> Ibid.

<sup>68</sup> Entretien de Human Rights Watch avec une troisième survivante de violences sexuelles, accompagnée d'une travailleuse de la communauté locale (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 17 mars 2026.

<sup>69</sup> Ibid.

<sup>70</sup> Ibid.

Une autre femme a raconté avoir été agressée le 3 janvier 2026, alors qu'elle récupérait de la nourriture dans ses champs, en périphérie d'Uvira. Elle a rencontré un combattant du M23 et un soldat rwandais qui prétendaient aller chercher de l'eau. « *Si tu cries, nous te tuerons* », lui a dit l'un d'eux, indiquant qu'ils « *n'avaient pas été avec une femme depuis six mois* » alors qu'ils étaient dans la brousse.<sup>71</sup> Après le viol, elle a souffert de saignements sévères et a été malade. Elle a expliqué que, pendant l'occupation d'Uvira par le M23, les hôpitaux ne fournissaient pas de traitement pour les violences sexuelles. Elle n'a pas pu accéder à un kit PEP durant la période critique des 72 heures qui suivent un viol.<sup>72</sup>

Dans tous ces témoignages, les survivantes ont souligné le manque quasi total de services de santé accessibles pendant l'occupation par le M23 et le Rwanda, en particulier l'absence de traitement PEP en temps voulu et de soins adéquats pour les blessures et les infections provoquées par les violences sexuelles. D'autres services essentiels, dont le soutien psychosocial, le recueil de preuves et l'assistance juridique, étaient aussi indisponibles.

## Disparitions forcées

Le M23 a enlevé des civils pour les intégrer dans ses forces alors que le groupe armé occupait Uvira. Human Rights Watch a documenté 12 cas manifestes concernant 10 hommes, une femme et un garçon, dont le sort reste inconnu.<sup>73</sup> Dans aucun de ces cas les individus n'ont été accusés d'être Wazalendo ni suspectés d'autre chose. Dans certains cas, le M23 a arrêté des hommes dans des lieux publics et les a emmenés à pied vers des bases militaires de la ville.

Ces cas ont peut-être fait partie d'opérations de rafles plus larges du M23. En 2025 et au début de l'année 2026, Human Rights Watch a mené des entretiens avec 102 anciens détenus du M23 dans le cadre de recherches sur le recrutement forcé par le M23 de combattants capturés et de civils dans des centres de formation ou des camps militaires dans le Nord-Kivu.<sup>74</sup>

---

<sup>71</sup> Entretien de Human Rights Watch avec une quatrième survivante de violences sexuelles, accompagnée d'une travailleuse de la communauté locale (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 17 mars 2026.

<sup>72</sup> Ibid.

<sup>73</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec des témoins, des proches et des dirigeants de communauté (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 12 et 16 mars 2026.

<sup>74</sup> Rapport à paraître prochainement.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2026, lors des célébrations du Nouvel An, le M23 a placé sept hommes et une femme en détention.<sup>75</sup> Il a également emmené un garçon de 16 ans qui était avec deux amis près de la base militaire « Parking » dans le quartier de Kavimvira.<sup>76</sup> L'un des amis du garçon a déclaré :

Il était environ 18 h 30. Des [combattants du] M23 passaient, nous étions tous juste assis et discussions. Puis un des soldats a appelé [mon ami] et celui-ci les a rejoints. Puis ils sont juste partis avec lui. Nous pensions qu'ils le ramèneraient après. Alors nous avons attendu, mais au bout d'un certain temps, nous avons conclu que c'était trop long et nous avons commencé à avoir peur. Alors nous sommes partis. Nous pensions toujours qu'on [le] laisserait partir. Mais le lendemain, nous n'avions toujours aucune nouvelle, donc nous sommes allés informer sa famille.<sup>77</sup>

Le 1<sup>er</sup> janvier également, un homme de 25 ans était avec une autorité locale dans un bar à quelques mètres de la base « Parking ». L'homme a raconté que des combattants du M23 sont venus et ont emmené l'autorité locale à la base et que ce dernier n'a pas été autorisé à lui laisser son téléphone et son argent pour les garder en sécurité.

Le 16 janvier, un commandant du M23 s'est rendu au domicile d'un chef local du quartier de Rugenge, âgé de 42 ans.<sup>78</sup> Le lendemain, le M23 a appréhendé l'homme en public.<sup>79</sup> Depuis, personne n'a eu de nouvelles de lui et le M23 a nié savoir quoique ce soit de sa localisation aux membres de sa famille et aux autorités locales.<sup>80</sup>

---

<sup>75</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec des témoins, des proches des personnes disparues et deux chefs de quartier (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 12 et 16 mars 2026.

<sup>76</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec un proche du garçon de 16 ans et deux témoins (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 12 mars 2026, et avec deux chefs de quartier (noms non divulgués), 17 mars 2026.

<sup>77</sup> Entretien de Human Rights Watch avec un témoin (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 12 mars 2026.

<sup>78</sup> Entretiens de Human Rights Watch avec un proche du chef de 42 ans et un témoin (noms non divulgués), Uvira, RD Congo, 12 mars 2026.

<sup>79</sup> Ibid. Entretiens de Human Rights Watch avec une autorité locale (nom non divulgué), Uvira, RD Congo, 16 mars 2026.

<sup>80</sup> Ibid.

## Remerciements

Les recherches pour ce rapport ainsi que sa rédaction ont été réalisées par Clémentine de Montjoye, chercheuse senior au sein de la division Afrique, et par Lewis Mudge, directeur pour l'Afrique centrale à Human Rights Watch, sur la base d'entretiens menés en mars et en avril 2026. Léo Martine, analyste géospatial senior au sein du Laboratoire d'enquêtes numériques de la division Technologies, droits humains et enquêtes, a effectué les recherches et l'analyse géospatiales.

Le rapport a été révisé par James Ross, directeur des affaires juridiques et politiques ; Sam Dubberley, directeur de la division Technologies, droits humains et enquêtes ; et Sarah Jackson, directrice adjointe du bureau des Programmes. Une révision spécialisée a été effectuée par Allan Ngari, directeur du plaidoyer pour la division Afrique ; Patrick Thompson, chercheur auprès de la division Crises, conflits et armes ; Maria Elena Vignoli, conseillère juridique senior auprès du programme Justice internationale ; Jo Becker, directrice du plaidoyer de la division Droits des enfants ; et Heather Barr, directrice adjointe de la division Droits des femmes.

Anna Bruckner, coordinatrice senior de la division Afrique, a apporté une assistance à la préparation et à la production. Travis Carr, coordinateur des publications, a préparé le rapport pour sa publication.

Sarah Leblois a traduit le rapport en français. Anna Bruckner et Peter Huvos, éditeur du site Web français, ont révisé la traduction française.

Human Rights Watch tient à remercier toutes les personnes qui ont accepté de parler de leurs expériences, parfois au prix de risques personnels importants.

## « Nous sommes des civils ! »

### Meurtres, violences sexuelles et enlèvements commis par le M23 et les forces rwandaises à Uvira, en République démocratique du Congo

Fin 2025, les Forces rwandaises de défense (Rwanda Defence Force) et le groupe armé M23 ont pris le contrôle d'Uvira, la deuxième plus grande ville de la province du Sud-Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo. Le M23 et les forces rwandaises ont commis de nombreuses violations graves du droit international humanitaire, dont beaucoup constituent des crimes de guerre, lors de la prise et de l'occupation de cette ville du 10 décembre 2025 au 17 janvier 2026.

Ce rapport intitulé « *Nous sommes des civils !* » documente les meurtres illégaux, les exécutions sommaires, les viols et autres violences sexuelles, les enlèvements et le recrutement forcé de civils par le M23 et les forces rwandaises pendant leur occupation d'Uvira. Le M23 et les forces rwandaises ont abattu des hommes et des garçons civils dans les rues ou à l'intérieur de leurs maisons, souvent après les avoir accusés d'appartenir à des milices locales pro-gouvernementales connues sous le nom de Wazalendo.

En vertu du droit international, le contrôle global exercé par le Rwanda sur le groupe armé M23 et son contrôle effectif des régions des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, y compris Uvira, ont fait du Rwanda une puissance occupante. La nature systématique de bon nombre de ces abus révèle l'implication de commandants du M23 et de responsables militaires rwandais, et leur possible responsabilité légale pour crimes de guerre. Human Rights Watch appelle les gouvernements rwandais et congolais ainsi que les tribunaux régionaux et internationaux à enquêter sur ces exactions et à traduire les responsables en justice, y compris au titre de la responsabilité du commandement.



*Le groupe armé M23 en patrouille à Uvira, en République démocratique du Congo, le 13 décembre 2025.*

© 2025 Jospin Mwisha / AFP via Getty Images